



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35
Présents : 30
Conseillers excusés et représentés : 3
Conseillers excusés et non représentés : 1
Conseiller ne prenant pas part au vote : 1

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (30)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSİ Florence, VIDAL Sarah.

Messieurs BOUGES Jean-François, CESAR Alexis, COMBET Arnaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
BERTAU Iléana	a donné pouvoir à	CESAR Alexis
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion

Conseiller ne prenant pas part au vote (1) :

Laure COLIN

Conseiller absent non représenté (1)

TEYSSÉDRE Christian

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-067 – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE RODEZ

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12, R2221-60 et R2221-98,

Considérant ce qui suit :

ELEMENTS DE CONTEXTE

Le CFU ou Compte financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et le compte de gestion, anciennement produit par le comptable public.

Le CFU a pour vocation :

- De favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- D'améliorer la qualité des comptes (fiabilisation des données)
- De simplifier les processus entre ordonnateur et comptable,
- D'aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne.

Ainsi, le CFU met en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, et a pour vocation de mieux éclairer l'assemblée délibérante.

Le CFU est présenté annuellement au conseil municipal, avant le 30 juin de l'année qui suit l'exercice budgétaire concerné.

Le conseil municipal de la ville de Rodez est ainsi amené à se prononcer sur l'approbation des comptes du budget principal, et de ses deux budgets annexes : les parcs publics de stationnement et la cuisine centrale.

Le contexte règlementaire

L'expérimentation de ce document s'est déroulée à l'échelle nationale de l'exercice budgétaire 2021 à l'exercice budgétaire 2023. Cette expérimentation a fait l'objet d'un bilan final par le Gouvernement au Parlement. Cela a conduit à l'obligation par les communes, d'adopter le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026 (article 205 de la loi des finances 2024 qui vient modifier l'article 242 de la loi des finances 2019). Pour la commune de Rodez, l'année 2024 est la 2^{ème} année où les comptes sont présentés en version CFU. Le CFU est un document très complet et approfondi.

Un sommaire détaille les différents états budgétaires, comptables et financiers répartis sur plusieurs grands blocs, dont :

- **Les informations générales et synthétiques**, dont notamment : le détail des restes à réaliser, le compte de résultat, le bilan comptable synthétique.
- **L'exécution budgétaire**, avec des vues d'ensemble et détaillée des sections d'investissement et de fonctionnement ;
- **Les états financiers**, avec le compte de résultat d'exploitation et le bilan comptable mais de manière détaillée ;
- **Les états annexés** (dont un certain nombre sont sans objet), avec notamment : l'état de la dette, l'état des provisions, l'état du personnel selon les catégories d'emploi ; le budget vert (La nouveauté 2024).
- **Les autres éléments d'information**.

En parallèle, la généralisation de l'instruction budgétaire et comptable M57, et l'expérimentation de la certification des comptes, la mise en place du CFU s'inscrit dans la réforme annoncée depuis plusieurs années du cadre comptable des finances locales ; un vaste mouvement de modernisation comptable entamé par le décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Publique) de novembre 2012.

Le référentiel comptable M57 utilisé pour le budget de la commune et du budget annexe de la cuisine centrale a fait l'objet d'un arrêté au 20 décembre 2024, modifiant quelque peu l'instruction budgétaire. Cette évolution ajoute l'état annexe « impact du budget sur la transition écologique » créée par l'article 191 de la loi 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024.

Le contexte économique de ces dernières années est en mutation, impacté par de nombreux faits marquants :

- 2021 année marquée par la crise sanitaire qui a lourdement impacté l'économie et provoqué une dégradation sans précédent des finances publiques et qui perdurent encore à ce jour,
- 2022 s'annonçait favorable avec une reprise de la croissance mais c'était sans compter sur l'augmentation du coût des matières premières liée à la reprise mondiale et la guerre en Ukraine qui a accentué la pression sur les prix, notamment ceux de l'énergie,
- 2023 a été fortement affectée par le retour de l'inflation qui a pesé sur le pouvoir d'achat,
- 2024 quand elle est marquée par une baisse de l'inflation, une stabilisation des prix, une baisse des taux d'intérêts directeurs des banques centrales. 2024 enregistre une stagnation de la consommation des ménages, une recrudescence du chômage au travers d'un accroissement des défaillances d'entreprises. De surcroît, 2024 est également marquée par une situation budgétaire délicate soulignée par la dissolution du gouvernement et la difficulté d'établir un budget en 2025.

Les taux d'inflation relevés par l'INSEE sont de 1,6 % en 2021 ; 5,2 % en 2022 ; 4,9 % en 2023 ; 2,0 % en 2024.

La période de forte inflation semble donc se tarir. Les prix se stabilisent mais à un niveau plus élevé qu'il y a quelques années. Cela impacte fortement les sections fonctionnement et investissement de la commune, tous budgets confondus.

Le déficit public pour 2024 s'établit à 169.6 milliards d'euros soit 5.8 % du PIB.

Pour mémoire, en 2023 il était de 154 milliards d'euros, soit 5,5 % du PIB, après 4,8 % en 2022.

La dette publique a augmenté de 51 % depuis 2017.

D'après l'INSEE, dans sa publication du 25 mars 2025, la dette publique s'établit à 3 305.3 milliards d'euros, ce qui représente 113 % du PIB. Fin 2016, la dette publique était de 2 190 MME soit 96 % du PIB. La dette publique est hors de contrôle des différents gouvernements et des parlementaires.

Ainsi, le gouvernement maintient la pression sur les collectivités pour résorber son propre déficit. Comme les années passées le gouvernement annonce des diminutions de la dotation globale de fonctionnement et de la fiscalité locale.

A Rodez, la Dotation globale de fonctionnement DGF ne représente que 8,5 % de ses recettes réelles de fonctionnement.

Au plan national elle représente 15 % du budget des communes.

En 2024, pour la 16^{ème} année consécutive la DGF baisse à RODEZ.

En 2008, elle s'élevait à 5 950 667 €. En 2024, elle s'élève à 3 111 521 €, dont 2 730 227 € de dotation forfaitaire soit une baisse de 47,42 % depuis 2008. En tenant compte de l'inflation la baisse de la DGF de la Ville de Rodez est de 74 %.

Depuis la suppression de la TAXE d'habitation, s'ajoute à la baisse de la DGF, une ponction insupportable de 505 104 € liée au coefficient correcteur de la Taxe d'habitation appliqué sur la Taxe foncière.

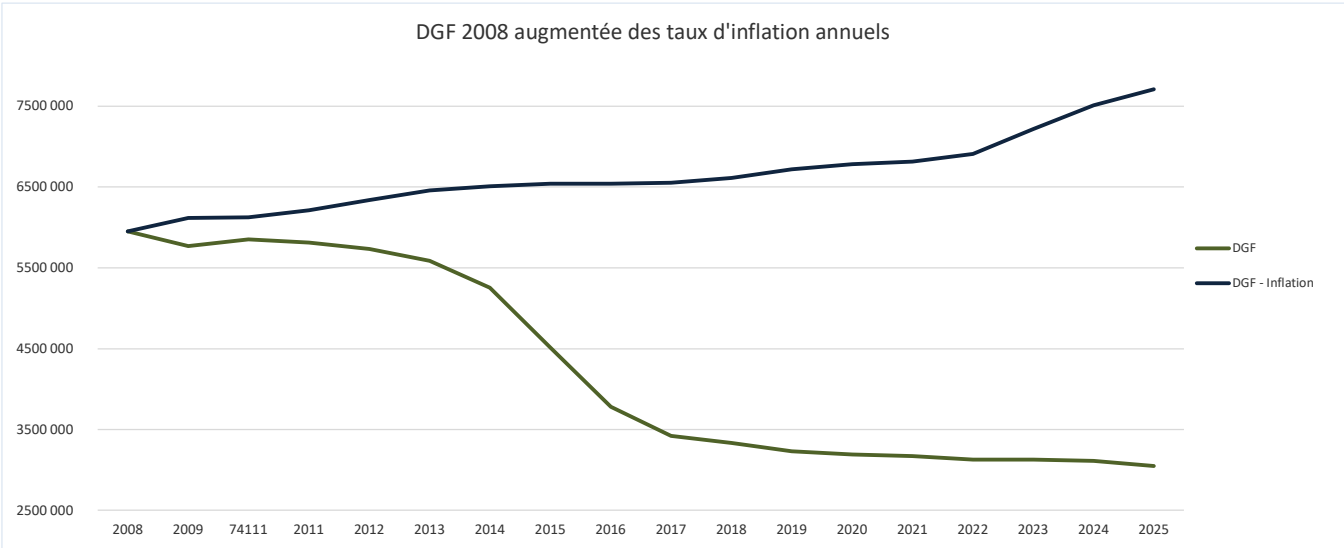


Figure 1 : Tableau comparatif de la DGF perçue et de la DGF 2008 corrigée de l'inflation

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DE RODEZ

1. RODEZ, UNE VILLE SANS DETTE avec des investissements records

Situation comptable et comparatif des collectivités locales en 2024 : (Source économie et marchés financiers n°406 février2025).

	Evolution du CFU de 2023 à 2024 des collectivités locales	Commune de Rodez
Recettes réelles de fonctionnement	+ 2.4 %	+ 19.12%
Dépenses réelles de fonctionnement	+ 4.8 %	- 2.57 %
Dépenses d'investissement	+ 6.8 %	+ 94.21%

La comparaison avec les autres collectivités démontre la capacité de la Ville de Rodez à maitriser ses dépenses de fonctionnement, bénéficier de recettes dynamiques tout en préservant le pouvoir d'achat des ruthénois et à investir massivement dans des projets structurants en faveur du cadre de vie et de l'attractivité de la Ville.

Le taux d'endettement de la ville de Rodez est de 0 %.

Le taux d'endettement moyens des collectivités locales est de 68.9 % en 2023 (source DGCL).

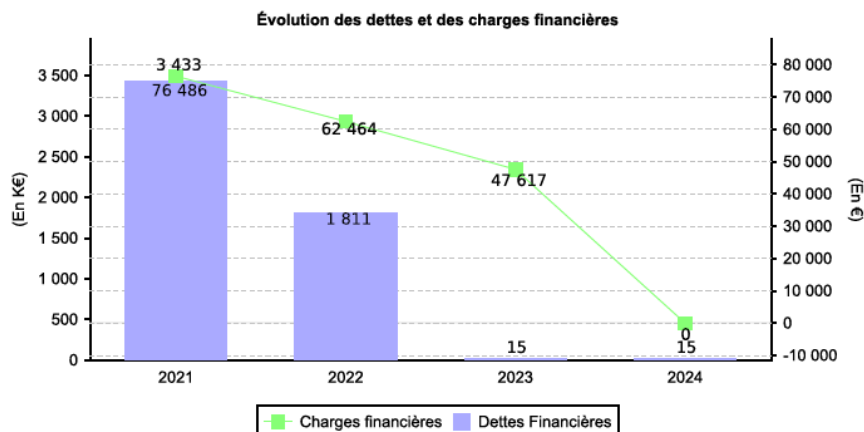


Figure 2 : Extrait - Document de valorisation financière et fiscale 2024 -SGC Rodez

En 2024, la ville de Rodez a su répondre aux attentes des Ruthénoises et des Ruthénois dans un contexte économique incertain

La Ville de Rodez a su mobiliser ses fonds propres sans avoir recours à l'emprunt.

Pour rappel, la ville a terminé de rembourser l'intégralité de ses emprunts en 2023 tout en développant un haut niveau d'investissement, ce qui fait d'elle **une collectivité exemplaire en termes de bonne pratique de gestion**.

En conclusion, forte d'une très belle gestion financière la mairie de Rodez se situe bien au-dessus des moyennes nationales.

Ces excellents résultats résultent d'une politique de désinflation compétitive.

Cette ingénierie financière n'est pas nouvelle mais le fruit d'une action stratégique réfléchie et mise en œuvre depuis de nombreuses années, animée par une vision sur du long terme dont la Ville récolte les conséquences positives aujourd'hui.

2. L'année 2024 est une année record en termes d'investissement

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	36 038 916,28	34 863 152,00	70 902 068,28
	Recettes réalisées (1)	B	30 114 830,06	47 795 367,08	77 910 197,14
	Restes à réaliser	C	71 400,00	0,00	71 400,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	36 604 379,74	35 382 123,73	71 986 503,47
	Dépenses réalisées (1)	E	23 257 291,53	38 102 846,35	61 360 137,88
	Restes à réaliser	F	6 016 510,01	0,00	6 016 510,01
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	6 857 538,53	9 692 520,73	16 550 059,26
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	565 463,36	518 971,73	1 084 435,09
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	7 423 001,89	10 211 492,46	17 634 494,35
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-5 945 110,01	0,00	-5 945 110,01
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 477 891,88	10 211 492,46	11 689 384,34

Figure 3 : Extrait du CFU 2024 - Budget principal

Le montant des investissements s'élève à 23 millions d'euros et 6 millions d'euros de reste à réaliser.

Depuis ces dernières années, la commune de Rodez ne cesse d'investir.

Le total des dépenses d'investissement de ces 4 dernières années dépasse les 70 millions d'euros.

	2021	2022	2023	2024	TOTAL
Dépenses d'Investissement réalisées en euros	13 544 997,00	22 828 631,00	10 914 180,00	23 257 291,00	70 545 099,00

En 2024, la Ville de Rodez a largement investi pour améliorer le cadre de vie des Ruthénois et son attractivité avec :

- **8 608 180 € pour le sport,**
Avec la poursuite des travaux du stade Paul Lignon et la réalisation de deux terrains synthétiques au Trauc.
- **4 319 819 € pour les déplacements vélos, piétons et véhicules,**
Avec la fin de l'aménagement du parvis du Sacré-Cœur, l'avenue de l'Europe, la route de la Vieille gare...
- **3 378 081 € pour l'éducation,**
Avec la rénovation des écoles de Flaugergues et de Gorgan,
- **1 504 920 € pour les Halles de Rodez,**
Elles permettront de renforcer l'attractivité commerciale du centre historique de Rodez et de répondre aux attentes des habitants pour ce nouveau service de proximité.
- **815 875 € pour les Haras**
Avec notamment la création d'une salle de réception, le lancement du projet de régie maraîchère et d'une maison du vélo.
- **346 939 € pour moderniser l'éclairage public**
C'est l'avant dernière année du programme de relamping de la Ville.
- **222 199 € pour la création d'aires de jeux**
Avec notamment celle de Layoule.

3. Des mesures en faveur du pouvoir d'achat des ruthénoises et des ruthénois

Cette gestion efficiente des finances communales permet des mesures en faveur du pouvoir d'achat des Ruthénoises et des Ruthénois avec la baisse de la fiscalité locale votée en décembre 2024 de 5 % pour les trois Taxes locales ainsi que la gratuité de la médiathèque.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable sur le CFU 2024 du budget principal de la Ville de Rodez.

Monsieur le Maire a quitté l'assemblée avant le vote

Monsieur Christophe LAURAS, élu Président de séance, met aux voix le Compte Financier Unique du Budget Principal

Le Conseil municipal par 27 voix pour, 6 voix contre (BERARDI Marion, BERTAU Iléana, ECHENE Eléonore, CESAR Alexis, DONORE Joseph, JULIEN Serge) approuve le compte financier unique 2024 du budget principal ;

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,
et ont signé les membres présents.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire Adjoint
Signé : Christophe LAURAS
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération
Publiée le 27 juin 2025
Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Nombre de membres en exercices : 34

Nombre de membres présents : 30

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES : Contre : 6
Pour : 27
Abstentions : 0

Date de la convocation : 17 juin 2025

Présenté par Christophe Lauras
2^{ème} Adjoint
Chargé des finances et de la transition écologique

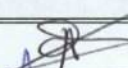
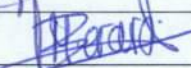
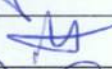
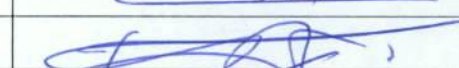
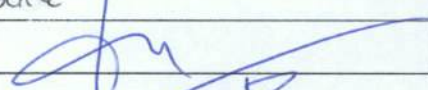
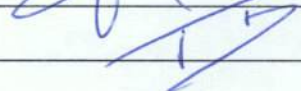
A Rodez, le 23 juin 2025



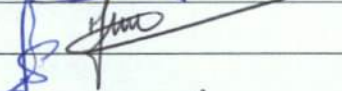
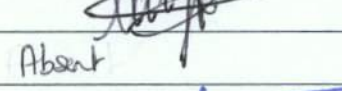
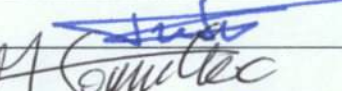
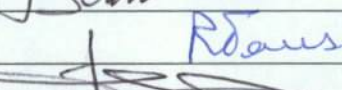
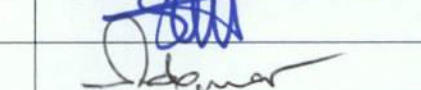
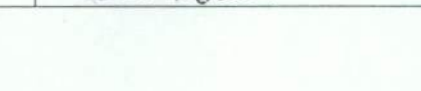
Christophe LAURAS



Délibéré par l'assemblée délibérante réunie en session
A Rodez le 23 juin 2025

NOM	PRENOM	Signatures des Conseillers Présents
ABBOU	Nadia	
ALAUZET	Céline	
BERARDI	Marion	
BERTAU	Iléana	Absente
BEZOMBES	Martine	
BOUGES	Jean-François	
BULTEL-HERMENT	Monique	
CASTAGNOS	Fabienne	
CESAR	Alexis	
CLOT	Marie-Noëlle	
COLIN	Laure	Absente
COMBET	Arnaud	
CORTESE	Franck	
COSSON	Jean-Michel	
CROUZET	Maryline	
DONORE	Joseph	
ECHENE	Eléonore	Absente
FAUX	Mathilde	
FERRAND	Bernard	

DETAIL DU VOTE COMPTE FINANCIER UNIQUE – BUDGET PRINCIPAL

FOURNIE	Francis	
GOMBERT	Benjamin	
HER	Anne-Christine	
JULIEN	Serge	
LIEGEOIS	Patrick	
MONESTIER-CHARRIE	Anne-Sophie	
RAUNA	Alain	Absent
RUBIO	Frédéric	
SOUNILLAC	Marie-France	
TAUSSAT	Régine	
TIXIER	Alain	
VARSİ	Florence	
VIDAL	Sarah	
VIDAMANT	François	

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : **Compte Financier Unique 2024 - budget principal**

Date de décision: **23/06/2025**

Date de réception de l'accusé **27/06/2025**
de réception :

Numéro de l'acte : **DEL2025067**

Identifiant unique de l'acte : **012-211202023-20250623-DEL2025067-BF**

Nature de l'acte : **Documents budgétaires et financiers**

Matières de l'acte : **7 .1 .3**

Finances locales

Decisions budgetaires

document budgétaire

Date de la version de la **29/08/2019**
classification :

Nom du fichier : **DEL2025067-CFU 2024 COMMUNE DE RODEZ SCELLE.xml (**
99_BU-012-211202023-20250623-DEL2025067-BF-1-1_1.xml)

Annexe : **DEL2025067-CFU 2024.pdf (70_DE-012-211202023-20250623-**
DEL2025067-BF-1-1_2.pdf)

Délibération Compte Financier Unique 2024 - budget principal

Annexe : **DEL2025067x1- signatures - CFU BP 2024.pdf (**
71_AN-012-211202023-20250623-DEL2025067-BF-1-1_3.pdf)

Signatures Compte Financier Unique 2024 - budget principal